



FORMATIONS



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE - FORMATION QUALIFIANTE NIVEAU 1



COLONNES ÉLECTRIQUES



SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES EXISTANTES - LOI ALUR



CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS NEUVES ET ENTIÈREMENT RENOVÉES



CONSOLIDATION DES CONNAISSANCES



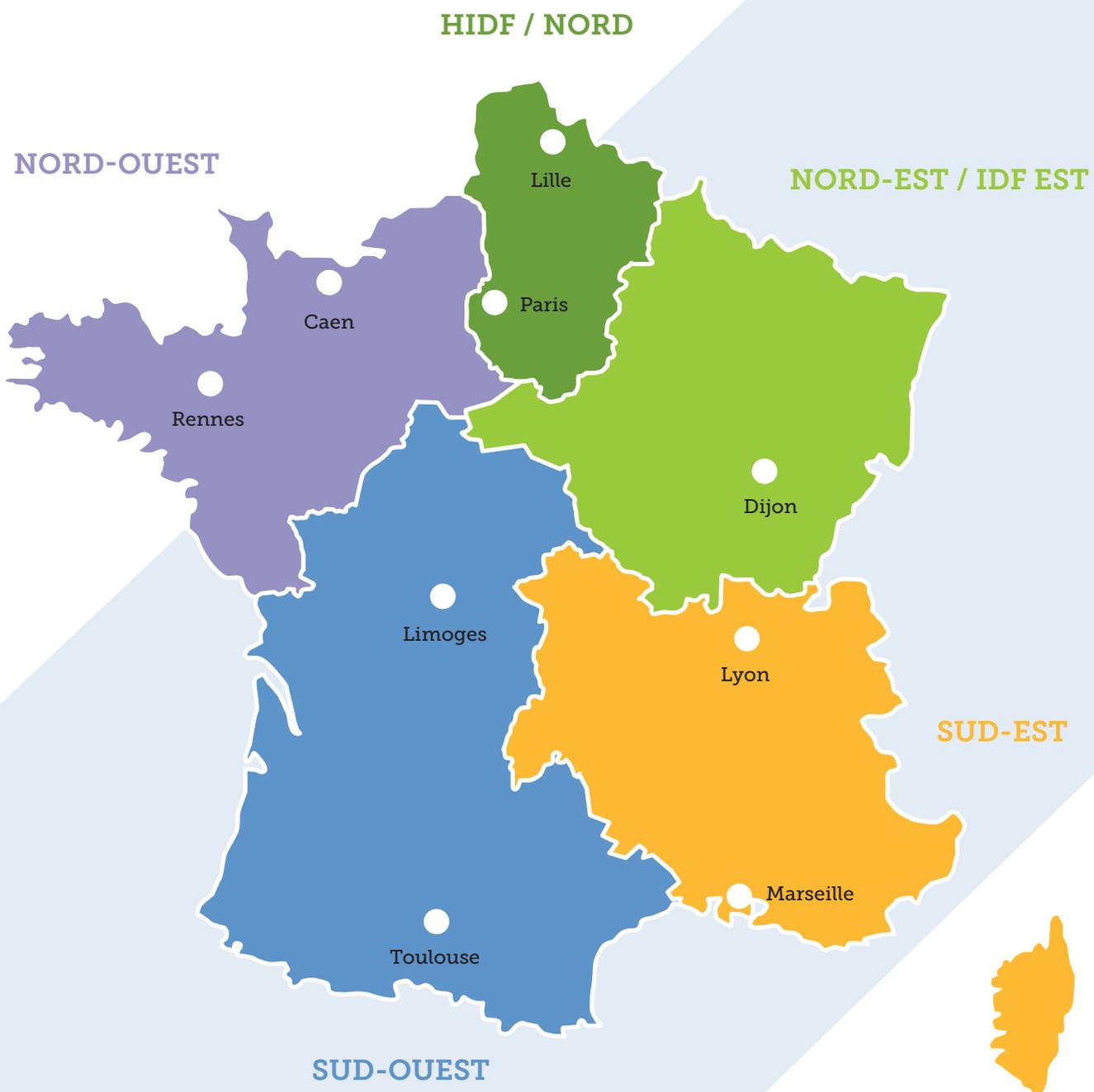
HABILITATION ÉLECTRIQUE



RÉSEAUX DE COMMUNICATION

www.consuel.com

2020

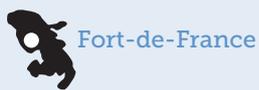


OUTRE MER

Guadeloupe



Martinique



Guyane Française



La Réunion



Mayotte



Édito

Chers Installateurs,

Le décret imposant aux propriétaires bailleurs d'annexer au bail l'état de l'installation électrique du logement à chaque relocation représente pour vous une vraie opportunité.

CONSUEL souhaite vous aider à mieux appréhender ce nouveau contexte réglementaire visant à améliorer la sécurité électrique.

Pour ce faire, vous disposez sur notre site Internet d'un module de formation e-learning gratuit, qui vous informe sur les dispositions de la loi ALUR, d'un quizz qui vous permet d'évaluer vos connaissances dans le domaine de la mise en sécurité d'un logement et du PASS qui est une grille d'aide au chiffrage des justes travaux.

Au-delà de ces informations, vous trouverez dans notre catalogue les formations dont vous pouvez avoir besoin en matière d'installations électriques afin de vous permettre de maintenir à jour vos connaissances et compétences ainsi que celles de vos collaborateurs, notamment :

- **La mise en sécurité Loi ALUR** en lien direct avec l'actualité réglementaire
- **La norme NF C15-100 et ses amendements** pour la mise en conformité des installations électriques dans le neuf ou la rénovation totale
- **L'habilitation électrique** (NF C18-510 de 2012) obligatoire pour intervenir en toute sécurité sur des installations électriques : c'est une obligation de l'employeur d'habiliter ses salariés. Un recyclage est recommandé tous les 3 ans
- **Les systèmes de réception et de distribution des signaux audiovisuels**

Au plus près des innovations technologiques, nous avons aussi intégré cette année à notre catalogue, un nouveau programme dans le cadre de la mobilité électrique, avec la formation qualifiante niveau 1 « Installation et mise en service des IRVE ».

Nos modules de formation sont dispensés sur tout le territoire par des hommes de terrain, pédagogues et à votre écoute.

Le service Formation CONSUEL

Charte qualité

ENGAGEMENTS POUR LA SATISFACTION CLIENTS

Le service Formation du CONSUEL a été mis en place suite à la forte demande des professionnels électriciens soucieux de perfectionner leurs méthodes de travail par la mise à jour de leurs connaissances.

L'équipe Formation est constituée de 40 formateurs qualifiés et riches d'expériences sur le terrain et de 4 assistants dédiés à la gestion administrative et logistique. Elle s'engage par cette charte à satisfaire aux exigences qualité pour garantir un service à la hauteur des attentes des stagiaires.



Pré-requis : pour répondre aux attentes de nos stagiaires, nous nous engageons à étendre l'évaluation des pré-requis, à l'ensemble de nos offres de formation.

Toutes nos formations feront l'objet de plusieurs **évaluations**

- Évaluation des acquis
- Évaluation de satisfaction « à chaud » et « à froid »

Si le **taux de satisfaction** aux sessions de formation est inférieur à 92 %, nous nous engageons à contacter individuellement les stagiaires afin de prendre en compte leurs remarques et mettre en place les actions correctives appropriées.

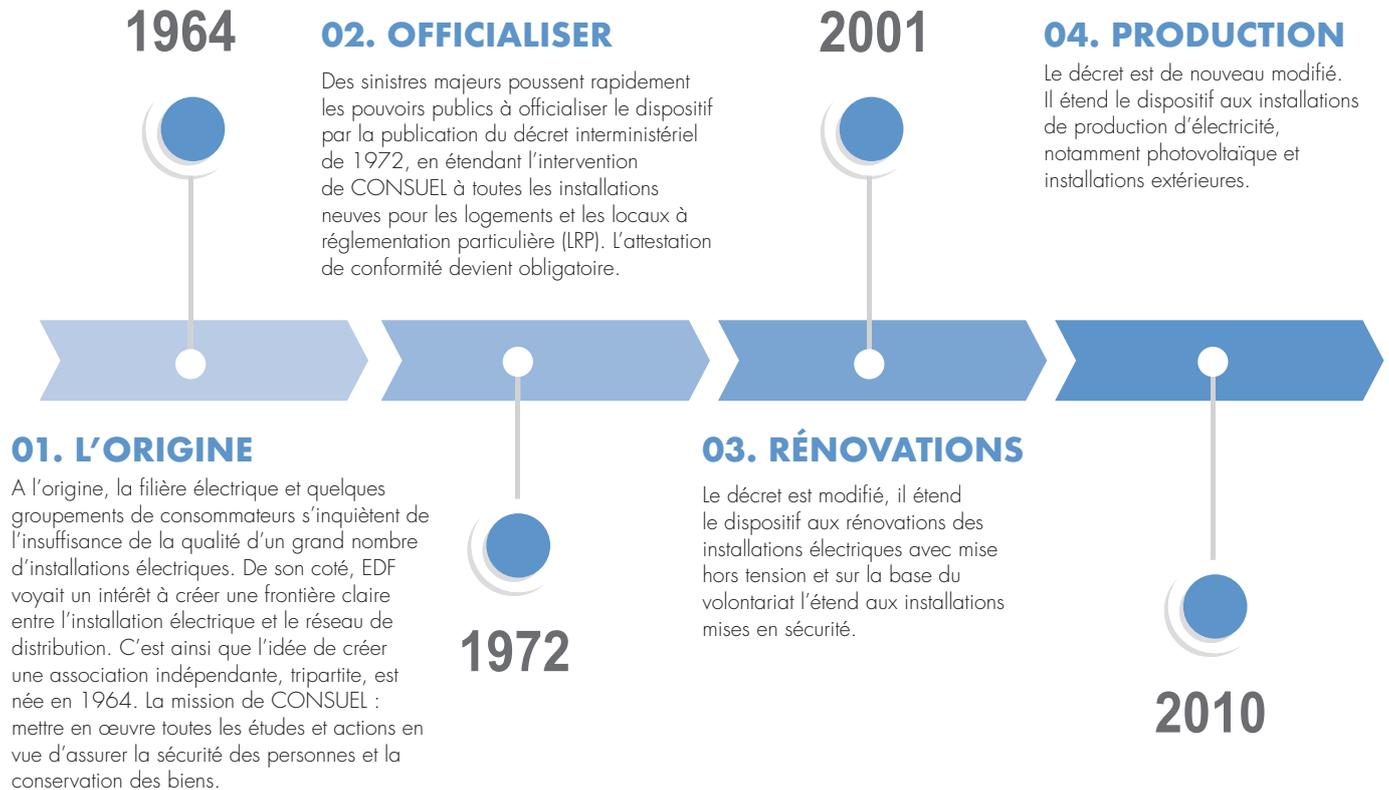


DataDock

** Notre organisme est en conformité avec le Décret n°2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de formation continue et à la procédure Data-Dock.*

COmité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité
Association de « loi 1901 » et organisme reconnu d'Utilité Publique,
réfèrent incontestable en matière de sécurité électrique.

QUELQUES DATES ...



QUELQUES CHIFFRES ...

Plus de 25 000

Installateurs nous font confiance

200

Inspecteurs et techniciens sur le terrain

700 000

Attestations de Conformité visées par an

14

Centres de formation en Métropole et dans les DOM

40

Formateurs qualifiés

900

Journées de formation assurées par an

6 000

Stagiaires formés par an

Partenaires

Organisations Professionnelles représentées au conseil d'administration de CONSUEL



Fédération nationale des
professionnels Indépendants
de l'Electricité et de l'Electronique



Fédération Française
des entreprises
De génie Electrique et énergétique



Fédération Nationale des Sociétés
Coopératives Ouvrières de Production
du Bâtiment



Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du Bâtiment



Syndicat des entreprises
De génie électrique et climatique

Les Organisations Professionnelles sont à votre disposition pour vous aider
dans vos démarches de formation.

Organismes de formation partenaires CONSUEL



Life Is On



Sommaire

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE - FORMATION QUALIFIANTE NIVEAU 1

NOUVEAU



- IRVE - Infrastructures de recharge des véhicules électriques



8

COLONNES ÉLECTRIQUES

NOUVEAU



- Approche administrative - Ouvrages de Colonnes Électriques
- NF C 14-100 : Maîtrise des règles fondamentales Bâtiments Collectifs Neufs et Existants
Ouvrages de Colonnes Électriques
- Dossier de Branchement - Bâtiments Collectifs Neufs et Existants
- Autocontrôle des Installations - Bâtiments Collectifs Neufs et Existants



10

11

12

13

SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES EXISTANTES



- Mise en sécurité des installations électriques des logements (Loi ALUR)
- Mise en sécurité des installations électriques des logements + Pratique du PASS sur site



15

16

CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS NEUVES ET ENTIÈREMENT RENOVÉES



- La norme NF C 15-100 et les règles d'installation relatives aux locaux à usage d'habitation dans le neuf
- Maintien des connaissances sur la norme NF C 15-100 dans l'habitation neuve (Amendement A5)

18

19

CONSOLIDATION DES CONNAISSANCES (Installations électriques neuves et existantes)



- Maintien des connaissances sur la conformité et la sécurité des installations électriques dans l'habitation
- Autocontrôle des installations électriques des locaux d'habitation neufs et existants

21

22

PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE



- Préparation initiale à l'habilitation électrique B1- B2 - BC - BR : Exécutant, Chargé de travaux, de consignation et d'intervention électrique
- Recyclage à l'habilitation électrique B1- B2 - BC - BR : Exécutant, Chargé de travaux, de consignation et d'intervention électrique
- Préparation initiale à l'habilitation électrique B0-H0-H0V : Exécutant et Chargé de chantier dans le cadre de travaux d'ordre non électrique
- Préparation initiale à l'habilitation électrique BS : Chargé d'intervention de remplacement et de raccordement
- Recyclage à l'habilitation électrique BS : Chargé d'intervention de remplacement et de raccordement
- Préparation initiale à l'habilitation électrique BS - BE Manœuvre
- Recyclage à l'habilitation électrique BS - BE Manœuvre
- Préparation initiale à l'habilitation électrique BE Manœuvre
- Recyclage à l'habilitation électrique BE Manœuvre

24

25

26

27

28

29

30

31

32

RÉCEPTION ET DISTRIBUTION DES SIGNAUX AUDIOVISUELS - RÉSEAUX DE COMMUNICATION



- Notions techniques fondamentales sur les réseaux TV et les réseaux de communications dans le résidentiel
- Réception et distribution des signaux audiovisuels - Réseaux de Communication

34

35

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE FORMATION QUALIFIANTE NIVEAU 1





NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 10

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens

PRÉ-REQUIS

Connaissance de base en électricité basse tension résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un diaporama,
- Présentation de matériels issus de différents fabricants (bornes de charge, cordons, prises, appareil de test...)
- Démonstrations pratiques de raccordement, de test et de mise en service d'une borne IRVE
- Il sera remis un document écrit à chaque stagiaire.

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paper-board
- Vidéo-projecteur.

ÉVALUATION DES ACQUIS

- Contrôle des connaissances par des quizz
- Évaluation des acquis en fin de session, sous forme de QCM.

SUIVI

- Feuille d'émargement collective
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par chaque stagiaire
- Attestation de formation permettant de demander la qualification mention IRVE (niveau 1) auprès d'un organisme accrédité.



350€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) Formation qualifiante niveau 1



NOUVEAU IRVE : 1 jour - 7 heures

OBJECTIFS

- Connaître les principales dispositions réglementaires et normatives concernant les IRVE
- Savoir identifier les besoins du client et lui proposer une solution adaptée
- Savoir réaliser, tester et mettre en service une installation IRVE conforme aux exigences normatives et réglementaires, répondant au référentiel EV READY 1.4

PROGRAMME

Savoirs théoriques (70%)

Développement du marché du véhicule électrique

- En France et en Europe
- Fonctionnement du véhicule électrique
- Avantages/inconvénients
- Développement des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE)

Les différents modes de charge et les types de prises

Cadre législatif et réglementaire des IRVE

- Dans les bâtiments collectifs d'habitation
- Dans les bâtiments tertiaires et commerciaux
- La qualification des installateurs

Les schémas de liaison à la terre

Les règles de mise en œuvre des IRVE

- Cas des maisons individuelles
- Cas des immeubles collectifs d'habitation
- Cas des installations extérieures « Sans bâtiment »

Diagnostic de l'installation électrique existante

- Cas des maisons individuelles
- Cas des immeubles collectifs d'habitation
- Cas des installations extérieures « Sans bâtiment »

Autocontrôle de l'installation IRVE

- Point à vérifier
- Anomalies possibles
- Quel type d'attestation Consuel ?

La marque EV Ready

Exercices pratiques du savoir-faire (30%)

Présentation des composants des bornes IRVE de différents fabricants

Etude de cas : Paramétrage d'une borne IRVE

Mise en service et test de fonctionnement d'une borne IRVE

Contrôle d'accès aux bornes IRVE

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

COLONNES ÉLECTRIQUES





NOMBRE DE STAGIAIRES

Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

Toute personne réalisant des traitements administratifs pour des dossiers de branchements collectifs à destination d'un GRD-ELD.

PRÉ-REQUIS

Aucun

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Diaporama et Animation
- Échanges entre formateur / stagiaires
- Support de formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paper-board
- Vidéo-projecteur.

ÉVALUATION DES ACQUIS

- Contrôle des connaissances par des quizz
- Évaluation des acquis en fin de session, sous forme de QCM.

SUIVI

- Feuille d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire.

APPROCHE ADMINISTRATIVE OUVRAGES DE COLONNES ÉLECTRIQUES

NOUVEAU Administratif C.E. (1 jour - 7 heures)

OBJECTIFS

- A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de :
- Maîtriser la démarche administrative d'élaboration d'un dossier de branchement collectif pour le présenter à un GRD-ELD*
 - Appréhender les règles d'interventions et de sécurité à l'approche des ouvrages de colonnes électriques

PROGRAMME

Architecture des ouvrages de colonnes électriques

- Branchements - Raccordements au réseau
- Différents types de schémas d'ouvrages intérieurs
- Notions administratives de la norme NF C 14-100 :
 - Les règles en vigueur
 - Les prescriptions techniques du matériel employé
 - Le génie civil

Dossier de Branchement

- Constitution d'un dossier de branchement collectif en neuf ou en renouvellement
- Colonne provisoire
- Les documents NF C 14-100 à utiliser
- La validation du dossier par un GRD-ELD
- Présenter un dossier à un GRD-ELD

Bonnes pratiques de mise en œuvre

- Sécurité des intervenants
- Autorisation d'accès aux ouvrages
- Limite de prestation - Dossier de Branchement
- Colonne provisoire
- Processus d'intervention

*GRD = Gestionnaire Réseau de Distribution

*ELD = Entreprise Locale de Distribution



290€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

**NOMBRE DE STAGIAIRES**

Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

Personnel technique ou ingénierie intervenant dans la conception et/ou l'installation d'ouvrages de colonnes électriques NF C 14-100.

PRÉ-REQUIS

Notions sur les règles fondamentales des installations de colonnes électriques et des exigences techniques de la NF C 14-100.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Diaporamas - Vidéos - Animations
- Support de formation
- Présentation et utilisation des logiciels constructeurs / notes de calculs.

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- Contrôle des connaissances par des quizz
- Évaluation des acquis en fin de session, sous forme de QCM.

SUIVI

- Feuille d'émergence collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire.

**580€ HT/stagiaire**

(documentation et déjeuner offerts)

NF C 14-100 : MAÎTRISE DES RÈGLES FONDAMENTALES BÂTIMENTS COLLECTIFS NEUFS ET EXISTANTS OUVRAGES DE COLONNES ÉLECTRIQUES

C 14-100 (2 jours - 14 heures)**OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure d'utiliser la norme dans son approche théorique. Ils seront en mesure d'appréhender ou se perfectionner sur les dernières évolutions de la norme NF C 14-100 et leurs impacts sur la réalisation des installations électriques d'ouvrages de colonnes électriques (neufs & existants).

PROGRAMME**La Norme NF C 14-100 et ses chapitres**

- La norme NF C 14-100, textes associés, chapitres, tableaux, ...
- Les dernières évolutions associées à la NF C 14-100
 - Amendement A1 (Mars 2011)
 - Amendement A2 (Août 2014)
 - Amendement A3 (Mars 2016)

Références normatives & réglementaires**Focus sur les guides pratiques :**

- UTE C 15 103, C 15 520, C 15 755

Responsabilité de l'intervenant**Limite des interventions à travers un exercice pratique de dossier de branchement GRD-ELD*****Rappel des bonnes pratiques de mise en œuvre**

- Sécurité des intervenants
- Bonnes pratiques de mise en œuvre
- Colonnes provisoires

Sujets libres :

Présentation des différentes attestations de conformités visées par CONSUEL et l'impact pour la mise sous tension de point de livraison

*GRD = Gestionnaire Réseau de Distributeur

*ELD = Entreprise Locale de Distribution

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Personnel technique ou ingénierie intervenant dans la conception et/ou l'installation d'ouvrages de colonnes électriques NF C 14-100.

PRÉ-REQUIS

Connaissances approfondies sur les exigences techniques de la norme NF C 14-100 et les règles fondamentales des installations de colonnes électriques.

Chaque stagiaire doit être équipé d'un ordinateur portable ou équivalent.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Diaporamas - Vidéos - Animations
- Support de formation
- Présentation et utilisation des logiciels constructeurs / notes de calculs.

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur.

ÉVALUATION DES ACQUIS

- Contrôle des connaissances par des quizz
- Évaluation des acquis en fin de session, sous forme de QCM.

SUIVI

- Feuille d'émargement collective
- Attestation de formation permettant de demander la qualification mention « colonnes montantes électriques » auprès de QUALIFELEC
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire.



870€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

DOSSIER DE BRANCHEMENT BÂTIMENTS COLLECTIFS NEUFS ET EXISTANTS OUVRAGES DE COLONNES ÉLECTRIQUES

Formation qualifiante QUALIFELEC



NOUVEAU Branchement C.E. (3 jours - 21 heures)

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de :

- Constituer un Dossier de Branchement (Travaux Neuf ou Renouvellement) conforme à la NF C 14-100 avec l'ensemble des notes de calculs et documents nécessaires en vue d'une validation par un GRD/ELD*.
- Définir les précautions d'usage sécuritaire pour réaliser l'étude et les travaux sur des ouvrages collectifs intérieurs (colonnes électriques, locaux techniques, etc...).

PROGRAMME

Architecture des Ouvrages de Colonnes Électriques

- Branchements - Raccordements au réseau
- Différents types de schémas d'ouvrages intérieurs
- Règles de dimensionnement
- Notions administratives de la norme NF C 14-100 :
 - Les règles en vigueur.
 - Les prescriptions techniques du matériel employé.
 - Le génie civil.

Dossier de Branchement

- Constitution d'un dossier de branchement en neuf et en cas de renouvellement
- Colonne provisoire - schéma, dimensionnement
- Les documents NF C 14-100 à utiliser
- Les étapes « clés » facilitant la validation du dossier par le GRD-ELD
- Présenter un dossier à un GRD-ELD

Bonnes pratiques de mise en œuvre

- Sécurité des intervenants
- Autorisation d'accès aux ouvrages
- Limite de prestation - Dossier de Branchement
- Colonne provisoire
- Processus d'intervention

*GRD = Gestionnaire Réseau de Distribution

*ELD = Entreprise Locale de Distribution

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 10

PUBLIC VISÉ

Electriciens intervenant dans la réalisation des installations neuves et/ou existantes de colonnes électriques NF C 14-100.

PRÉ-REQUIS

Connaissance des exigences techniques de la NF C 14-100 et des règles fondamentales des installations de colonnes électriques.

Chaque stagiaire devra se présenter avec ses EPI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Diaporama - Vidéos - Animations
- Support de formation
- Présentation de matériels d'ouvrages neufs et existants.

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur
- Outillage spécifique d'intervention
- EPI.

ÉVALUATION DES ACQUIS

- Contrôle des connaissances par des quizz
- Évaluation des acquis en fin de session, sous forme de QCM.

SUIVI

- Feuille d'émergence collective
- Attestation de formation permettant de demander la qualification mention « colonnes montantes électriques » auprès de QUALIFELEC
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire.



600€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

AUTOCONTRÔLE DES INSTALLATIONS BÂTIMENTS COLLECTIFS NEUFS ET EXISTANTS OUVRAGES DE COLONNES ÉLECTRIQUES

Formation qualifiante QUALIFELEC



NOUVEAU

Autocontrôle C.E. (2 jours - 14 heures)

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de :

- Réaliser un autocontrôle des ouvrages intérieurs d'un branchement électrique suivant NF C 14-100
- Mettre en pratique les précautions d'usage sécuritaire pour réaliser des travaux sur des ouvrages de colonnes électriques

PROGRAMME

Rappel sur la norme NF C 14-100

- Rappel théorique du rapport d'autocontrôle de la NF C 14-100
- Approche et notions techniques – règles de dimensionnement avec notes de calculs
- Présentation de matériels d'ouvrages collectifs intérieurs neufs et existants (enveloppe en bois, métallique, synthétique, etc.)
- Adéquation entre les points de vérification du rapport d'autocontrôle et les relevés « terrain »

Bonnes pratiques de mise en œuvre

- Sécurité des intervenants
- Rappel des règles d'autorisation d'accès
- Limite de prestation - Dossier de branchement
- Processus d'intervention
- Exercices pratiques sur des maquettes
- Exercices pratiques avec rapport d'autocontrôle
- Manipulation d'outillages spécifiques pour intervenir sur des ouvrages de colonnes électriques

Rappel des fondamentaux sécuritaires

- Manipulations et utilisations des EPI
- La sécurité des intervenants

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES EXISTANTES



**NOMBRE DE STAGIAIRES**

Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens et techniciens intervenant dans la rénovation des installations électriques existantes.

PRÉ-REQUIS

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un diaporama et échanges entre le formateur et les stagiaires sur des cas concrets
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quizz et des exercices
- Chaque stagiaire recevra un support de formation et une grille des points de contrôle (rapport).

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur.

ÉVALUATION DES ACQUIS

QCM de fin de session.

SUIVI

- Feuille d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire.

**290€ HT/stagiaire**

(documentation et déjeuner offerts)

MISE EN SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES LOGEMENTS

AUTOCONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES LOGEMENTS EXISTANTS



Loi ALUR

MES – Loi ALUR : 1 jour - 7 heures**OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront la réglementation relative à la mise en location des logements existants dont l'installation électrique a plus de 15 ans, et seront capables d'identifier et de formaliser dans un rapport (le PASS) les défauts de sécurité à corriger dans le cadre de la mise en sécurité.

PROGRAMME**La réglementation liée à la location des logements existants**

- Loi ALUR - Obligation d'un état de l'installation électrique
- Équivalences avec une attestation CONSUEL
- Opportunité de marché pour les professionnels
- 6 points de sécurité
- Points communs et différences avec la réglementation liée à la vente de logement

Responsabilité des acteurs

- Responsabilité conjointe – Bailleur / Occupant / Installateur électricien
- Mise en sécurité / Mise en conformité
- Mesures compensatoires

Aspects théoriques de la mise en sécurité d'un logement lors de sa location avec rédaction du rapport (PASS)**- Exigences minimales**

- Appareil Général de Commande et de Protection
- Protection différentielle à l'origine de l'installation de sensibilité adaptée aux conditions de mise à la terre
- Dispositifs de protection des circuits adaptés à la section des conducteurs
- Respect des règles dans les salles d'eau, liaison équipotentielle / zones de sécurité
- Élimination de tous risques de contact direct avec des pièces sous tension, matériels vétustes, détériorés ou inadaptés à l'usage
- Conducteurs protégés par des conduits, moulures ou plinthes

- Attestation de conformité CONSUEL

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ? Son utilisation pour une « mise en sécurité »

- Qualification professionnelle

- QUALIFELEC : mention SEH, sécurité électrique Habitat.

- Cas particuliers (installations diverses, piscine privée)

Le PASS, un nouvel outil objectif d'aide à la détermination des justes travaux à réaliser.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens et techniciens intervenant dans la rénovation des installations électriques existantes.

PRÉ-REQUIS

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un diaporama et échanges entre le formateur et les stagiaires sur des cas concrets
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quizz et des exercices
- Chaque stagiaire recevra un support de formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur.

ÉVALUATION DES ACQUIS

SUIVI

- Feuille d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire.



INTRA

(Tarif nous consulter)

MISE EN SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES LOGEMENTS + PRATIQUE DU PASS SUR SITE



INTRA

MES1,5ALUR : 1,5 jours -10,5 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'analyser l'état de l'installation électrique d'un logement et de détecter les anomalies de sécurité à corriger pour assurer la sécurité des personnes et la conservation des biens.

PROGRAMME

Installation électrique des logements existants

- Contexte réglementaire / Loi ALUR / Référentiels
- Responsabilité conjointe - Bailleur / Occupant / Installateur électricien
- Mise en sécurité / Mise en conformité
- Mesure compensatoire

Mise en sécurité des parties privatives

- Caractéristiques techniques
- Présence d'un Appareil Général de Commande et de Protection
- Protection différentielle à l'origine de l'installation de sensibilité adaptée aux conditions de mise à la terre
- Dispositifs de protection des circuits adaptés à la section des conducteurs
- Respect des règles dans les salles d'eau, liaison équipotentielle / zones de sécurité
- Élimination de tous risques de contact direct avec des pièces sous tension
- Appareillages détériorés ou obsolètes
- Conducteurs protégés par des conduits, moulures ou plinthes
- Cas particuliers (installations diverses, piscine privée)

L'attestation de conformité CONSUEL

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ? Son utilisation pour une « mise en sécurité »

Qualification professionnelle

- QUALIFELEC : mention SEH, sécurité électrique Habitat.

Mise en situation pratique dans 1 ou 2 logements

- Analyse des points techniques
- Remplissage du PASS
- Solutions techniques à mettre en oeuvre

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS NEUVES ET ENTIÈREMENT RENOVÉES





NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens désirant se former à la norme NF C 15-100.

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases de l'électricité.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un support de stage à travers la présentation d'un diaporama et échanges entre le formateur et les stagiaires
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quizz et des exercices
- Chaque stagiaire recevra un support de formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur.

ÉVALUATION DES ACQUIS

SUIVI

- Feuille d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire.



580€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

LA NORME NF C 15-100 ET LES RÈGLES D'INSTALLATION RELATIVES AUX LOCAUX À USAGE D'HABITATION

C 15-100 : 2 jours - 14 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les exigences de sécurité de la norme NF C 15-100 relatives aux installations électriques domestiques
- Réaliser des installations électriques dans les locaux à usage d'habitation en conformité avec les exigences de la norme NF C 15-100.

PROGRAMME

L'amendement A5 de 2015

- Électricité de base
- Généralités :
 - Schémas des liaisons à la terre
 - Différents types de branchements
- Risques de choc électrique en schéma TT
- Risques de surintensité
- Protection contre les contacts directs
- Protection contre les contacts indirects en schéma TT
- Protection contre les surintensités
- Protection contre les surtensions atmosphériques
- Sectionnement, commande et coupure d'urgence
- Conformité aux normes
- Influences externes et degré de protection
- Identification et repérage
- Canalisations
- Appareillages - Protection - Commande - Sectionnement
- Mise à la terre : Conducteurs de protection et d'équipotentialité
- Matériels d'installation
- Ensemble d'appareillages et matériels d'utilisation
- Vérification et entretien des installations
- Locaux contenant une baignoire ou une douche (salle d'eau)
- Équipement de chauffage électrique
- Parc de stationnement
- Règles d'installation dans l'habitation
- Parties communes et services généraux d'habitation
- Réseau de communication

Sujets libres :

- Les guides UTE C15-103, C 15-520, C 15-559, C 15-755, C 15-722
- Présentation de l'attestation de conformité visée par le CONSUEL

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

**NOMBRE DE STAGIAIRES**

Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens et techniciens, intervenant sur les installations électriques des locaux d'habitation.

PRÉ-REQUIS

Connaître les exigences techniques de la norme NF C 15-100 - version 2002.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un support de stage à travers la présentation d'un diaporama
- Échanges entre le formateur et les stagiaires sur des cas concrets
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quizz et des exercices
- A chaque stagiaire sera remis un support de formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur.

ÉVALUATION DES ACQUIS**SUIVI**

- Feuille d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire.

**290€ HT/stagiaire**

(documentation et déjeuner offerts)

MAINTIEN DES CONNAISSANCES SUR LA NORME NF C 15-100 DANS L'HABITATION

EVOL C 15-100 : 1 jour - 7 heures**OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront les dernières évolutions de la norme NF C 15-100 et leurs impacts sur la réalisation des installations électriques sur site.

PROGRAMME**Rappel sur la norme NF C 15-100 de décembre 2002****La mise à jour de 2005****L'amendement A4 de 2013 (intégrant les parkings de stationnement)****L'amendement A5 de 2015**

- **Révision de la partie 7-701** - Locaux contenant une baignoire ou une douche (Salle d'eau)
- **Titre 10** - Installations électriques à basse tension dans les bâtiments d'habitation (annule et remplace les parties 7-771 et 7-772 de la NF C 15-100 de décembre 2002 et de sa mise à jour de juin 2005)
 - 10.1 - Installations électriques à basse tension dans les **parties intérieures** des logements et parties privatives situées dans les **parties communes**
 - 10.2 - Installations électriques à basse tension dans les parties communes des immeubles collectifs d'habitation
- **Titre 11** - Installations des réseaux de communication dans les bâtiments d'habitation

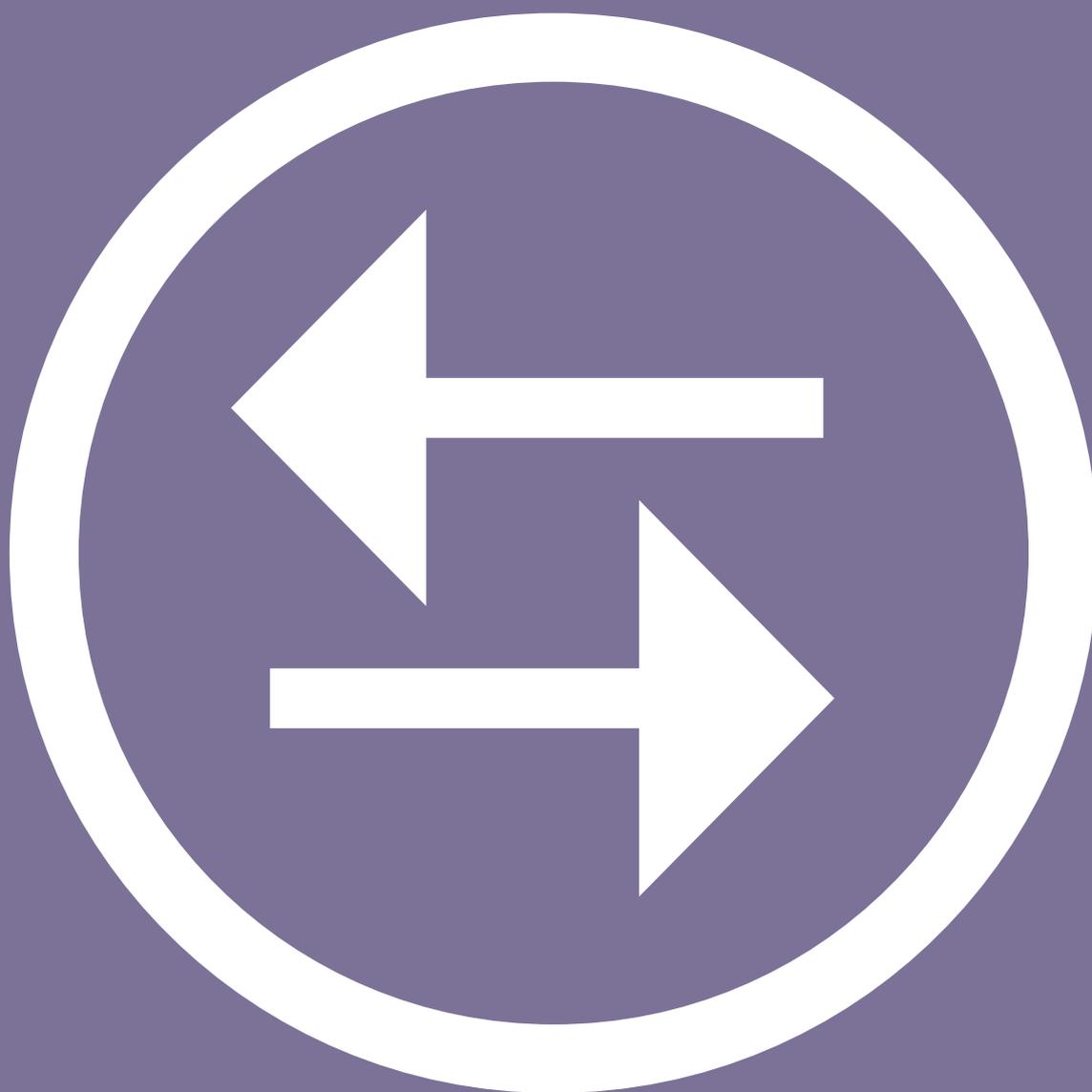
Interprétations techniques**Les guides UTE C15-103, C 15-520, C 15-559, C 15-755, C 15-722****L'attestation de conformité**

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ?

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

CONSOLIDATION DES CONNAISSANCES

(Installations électriques neuves et existantes)



**NOMBRE DE STAGIAIRES**

Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Professionnels travaillant sur les installations électriques neuves et/ou sur la rénovation des installations existantes.

PRÉ-REQUIS

Avoir suivi les modules EVOL C 15-100 + LOI ALUR.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un diaporama sur les exigences essentielles liées à la conformité et à la sécurité des installations électriques des logements
- Échanges entre le formateur et les stagiaires sur des cas concrets
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quizz et des exercices
- À chaque stagiaire sera remis un support de formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur.

ÉVALUATION DES ACQUIS

QCM de fin de session.

SUIVI

- Feuille d'émergence collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire.

**290€ HT/stagiaire**

(documentation et déjeuner offerts)

MAINTIEN DES CONNAISSANCES SUR LA CONFORMITÉ ET LA SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DANS L'HABITATION

NF C 15-100 & MES : 1 jour – 7 heures**OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les dernières évolutions normatives en matière de conformité des installations électriques neuves, et de mise en sécurité des installations existantes, dans les logements d'habitation
- Connaître les règles de mise en œuvre des dernières évolutions normatives sur site

PROGRAMME**Rappel et évolutions sur la conformité des installations électriques :****La norme NF C 15-100**

- Rappel sur la norme NF C 15-100 de décembre 2002
- Mise à jour de 2005
- Les dernières évolutions associées à la norme NF C 15-100
 - Amendement A4 (Mai 2013)
 - Amendement A5 (Juin 2015)
- Les fiches d'interprétations techniques en vigueur
- Salle d'eau : règles générales
- Installations électriques basse tension dans les bâtiments d'habitation
- Parties communes et services généraux des immeubles d'habitation
- Réseau de communication dans les bâtiments d'habitation

Rappel et évolutions sur la sécurité électrique des logements existants

- Responsabilités
- Mise en conformité, mise en sécurité
- Mesures compensatoires
- Contexte réglementaire / référentiels
- Caractéristiques techniques de la mise en sécurité d'un logement
- Attestation de conformité

Exemples :

- L'attestation de conformité et le CONSUEL
- L'installation électrique de la piscine privée

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

**NOMBRE DE STAGIAIRES**

Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens connaissant la Norme NF C 15-100 et les règles de sécurité électrique des logements décrites dans le guide Promotelec « installation électrique des logements existants ».

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases techniques relatives aux installations électriques neuves et celles mises en sécurité.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un diaporama
- Échanges entre le formateur et les stagiaires sur les paramètres à contrôler dans les installations neuves et celles mises en sécurité
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quizz et des exercices
- A chaque stagiaire sera remis un support de formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur.

ÉVALUATION DES ACQUIS**SUIVI**

- Feuille d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire.

AUTOCONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES LOCAUX À USAGE D'HABITATION NEUFS ET EXISTANTS

AUTOCTR : 1 jour - 7 heures**OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Réaliser le contrôle de leurs installations et de formaliser les résultats sur une fiche d'autocontrôle
- Éviter les erreurs d'installation les plus fréquemment rencontrées par CONSUEL sur site

PROGRAMME**La sécurité électrique****Mesurage**

- Prise de terre
- Continuité
- Isolement

Autocontrôle d'une installation électrique partiellement rénovée ou mise en sécurité**Autocontrôle d'une installation neuve ou entièrement rénovée (NFC 15-100 de 2015)****Approfondissement de certains points techniques selon la demande des stagiaires (en fonction du temps disponible)****Exemples :**

- La mise en sécurité des parties communes
- La conformité des parties communes
- Terre et réseau de Terre
- Les liaisons équipotentielles : LEP et LES
- Les volumes de protection et équipement de la salle de bain
- L'éclairage TBTS
- L'attestation de conformité et le CONSUEL

**290€ HT/stagiaire**

(documentation et déjeuner offerts)

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE





NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Personnel électricien ou possédant des compétences en électricité basse tension résultant d'une formation ou d'une pratique.

PRÉ-REQUIS

Être muni des équipements de protection individuelle (écran facial, gants isolants, dispositifs de vérification d'absence de tension VAT etc) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un diaporama
- Contrôle continu sous forme de questionnaire tout au long du stage
- Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur kit pédagogique
- A chaque stagiaire sera remis un support de formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur.

ÉVALUATION DES ACQUIS

Contrôle final sous forme de QCM ⁽¹⁾ et mise en situation pratique.

SUIVI

- Feuille d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire.



650€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

PRÉPARATION INITIALE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE B1 - B2 - BC - BR : EXÉCUTANT, CHARGÉ DE TRAVAUX, DE CONSIGNATION ET D'INTERVENTION ÉLECTRIQUE

HABILITA° BR : 3 jours - 21 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires auront acquis les connaissances nécessaires de la réglementation en matière de sécurité électrique et des risques présents sur les installations et équipements électriques BT.

Ils pourront opérer en toute sécurité sur l'ensemble ou une partie d'une installation électrique en appliquant les consignes de sécurité liées aux consignations, aux interventions générales et aux travaux hors tension et au voisinage de pièces nues sous tension.

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Sensibilisation aux risques électriques

- Accidents du travail - Dangers de l'électricité
- Effets du courant électrique sur le corps humain
- Domaines de tension

Analyse du risque électrique

- Facteurs de risque
- Origine du risque
- Préparation du travail

Principes généraux de prévention

- Mesures de protection
- Protection collective - Protection individuelle - Équipements
- Mise en sécurité
- Consignation - Mise hors tension
- Procédures d'accès de suivi et de contrôle

Accidents et incendies d'origine électrique

- Conduite à tenir

Limites / Zones d'environnement

- Environnement électrique
- Distances et zones
- Locaux d'accès réservés aux électriciens
- Distances et zones autour des canalisations isolées

Habilitation électrique

- Textes réglementaires - Principes
- Symboles - Titre d'habilitation

Les acteurs - Leurs rôles

Les intervenants

- Dans le cas des Travaux BT
 - > Exécutant B1
 - > Chargé de travaux B2
 - > Chargé de consignation BC
- Dans le cas des interventions BT
 - > Définitions – Limites
 - > Chargé d'intervention générale BR

⁽¹⁾ Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Personnel électricien possédant le même titre d'habilitation suite à une formation initiale.

PRÉ-REQUIS

Être en possession d'un titre d'habilitation qui sera présenté au formateur au début de la formation. Dans la mesure du possible, chaque stagiaire apportera ses propres équipements de protection individuelle (écran facial, gants isolants, dispositifs de vérification d'absence de tension VAT etc) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un diaporama
- Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur kit pédagogique
- A chaque stagiaire sera remis un support de formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur.

ÉVALUATION DES ACQUIS

Contrôle final sous forme de QCM ⁽¹⁾ et mise en situation pratique.

SUIVI

- Feuille d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire.



325€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

RECYCLAGE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE B1 - B2 - BC - BR : EXÉCUTANT, CHARGÉ DE TRAVAUX, DE CONSIGNATION ET D'INTERVENTION ÉLECTRIQUE

RECYCL BR : 1.5 jours - 10.5 heures

OBJECTIFS

Maintien des connaissances des stagiaires sur la réglementation et les règles de sécurité électrique relatives aux travaux et interventions sur les installations et les équipements basse tension.

A l'issue de la formation, les stagiaires pourront opérer en toute sécurité sur une installation électrique, en appliquant les règles liées aux consignations, aux interventions générales et aux travaux hors tension et au voisinage de pièces nues sous tension.

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Sensibilisation aux risques électriques (rappels)

Analyse du risque électrique

Principes généraux de prévention (rappels)

Accidents et incendies d'origine électrique

Limites / Zones d'environnement (rappels)

Habilitation électrique (rappels)

Les acteurs – Leurs rôles (rappels)

Les intervenants :

- Dans le cas des travaux BT
- Dans le cas des interventions BT

⁽¹⁾ Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 10

PUBLIC VISÉ

Toute personne exécutant ou dirigeant des travaux d'ordre non électrique dans un local réservé aux électriciens ou dans un environnement électrique (peintures, agents de nettoyage, gardiens d'immeubles...).

PRÉ-REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est nécessaire pour suivre ce stage.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un diaporama
- Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur kit pédagogique
- A chaque stagiaire sera remis un support de formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur.

ÉVALUATION DES ACQUIS

Contrôle final sous forme de QCM ⁽¹⁾ et mise en situation pratique.

SUIVI

- Feuille d'émergence collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire.



290€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

PRÉPARATION INITIALE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE B0-H0-H0V : EXÉCUTANT ET CHARGÉ DE CHANTIER DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE

HABILITA°B0 : 1 jour - 7 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les aspects techniques et réglementaires relatifs aux dangers de l'électricité
- Identifier les situations de risque électrique dans leur environnement de travail
- Connaître les précautions à prendre en présence d'un risque électrique pour réaliser leur travail en toute sécurité

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Notions essentielles d'électricité

Sensibilisation aux risques électriques

- Effets du courant électrique
- Risque électrique
- Mesures de protection

Domaines de tension

Accidents d'origine électrique et incendies
Limites et zones d'environnement

L'habilitation électrique

- Textes réglementaires
- Principes - Domaines d'utilisation - Conditions d'habilitation
- Formation - Suivi
- Opérations dans l'environnement
- Acteurs
- Symboles d'habilitation - Définitions
- Titre d'habilitation

Moyens de protection collective et individuelle

Exécutant de travaux d'ordre non électrique

- Rôle, limites d'intervention
- Acteurs concernés par les travaux

Chargé de chantier de travaux d'ordre non électrique

- Rôle, limites d'intervention
- Documents et acteurs concernés par les travaux

Évaluation des acquis

⁽¹⁾ Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 10

PUBLIC VISÉ

Toute personne non électricien de métier devant réaliser, hors tension, des opérations simples sur des installations électriques BT (remplacement des fusibles, lampes, prises ou interrupteurs) : gardiens d'immeubles, personnels d'entretien, agents de maintenance, plaquistes, peintres...

PRÉ-REQUIS

Avoir des notions sur les risques électriques

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un diaporama
- Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur kit pédagogique
- A chaque stagiaire sera remis un support de formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur.

ÉVALUATION DES ACQUIS

Contrôle final sous forme de QCM ⁽¹⁾ et mise en situation pratique.

SUIVI

- Feuille d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire.



420€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

PRÉPARATION INITIALE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE BS : CHARGÉ D'INTERVENTION DE REMPLACEMENT ET DE RACCORDEMENT

HABILITA° BS : 2 jours - 14 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Évaluer les risques électriques relatifs aux installations électriques à basse tension
- Connaître la réglementation en matière de sécurité électrique
- Appliquer les consignes de sécurité liées à la manœuvre de réarmement sur une installation électrique et aux interventions de remplacement et de raccordement en basse tension

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Notions essentielles d'électricité

Sensibilisation aux risques électriques

- Les accidents d'origine électrique
- Le risque électrique
- Les domaines de tension
- Les mesures de protection
- Les limites des zones

Équipements de protection

L'habilitation électrique

- Réglementation
- Principes généraux
- Symboles d'habilitation
- Titre d'habilitation

Chargé d'interventions BS

- Rôle, limites d'intervention
- Outillage et matériel électrique
- Mise en sécurité d'un circuit
- Mesures de prévention à observer lors d'une intervention
- Procédures de remplacement

Procédures en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

Évaluation des acquis

⁽¹⁾ Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES

Minimum : 5 Maximum : 10

PUBLIC VISÉ

Toute personne non électricien de métier devant réaliser, hors tension, des opérations simples sur des installations électriques BT (remplacement des fusibles, lampes, prises ou interrupteurs) : gardiens d'immeubles, personnels d'entretien, agents de maintenance, plaquistes, peintres...

PRÉ-REQUIS

Chaque stagiaire devra avoir son titre d'habilitation qui sera présenté au formateur au début de la formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un diaporama
- Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur kit pédagogique
- A chaque stagiaire sera remis un support de formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur.

ÉVALUATION DES ACQUIS

Contrôle final sous forme de QCM ⁽¹⁾ et mise en situation pratique.

SUIVI

- Feuille d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire.



210€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

RECYCLAGE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE BS : CHARGÉ D'INTERVENTION DE REMPLACEMENT ET DE RACCORDEMENT

RECYCL BS : 1 jour - 7 heures

OBJECTIFS

Maintien des connaissances des stagiaires sur la réglementation et les règles de sécurité électrique relatives aux interventions élémentaires sur les installations et les équipements basse tension.

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Rappels

- Les domaines de tension
- Les unités de grandeurs électriques
- Les matériels électriques

Le risque électrique et les mesures de protection

Les limites et zones d'environnement

L'habilitation électrique - le titre d'habilitation

L'intervention élémentaire

- Rôle des différents acteurs ; limites d'intervention
- Limites de l'intervention élémentaire
- Déroulement d'une intervention

Procédures en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

⁽¹⁾ Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

**NOMBRE DE STAGIAIRES**

Minimum : 5 Maximum : 10

PUBLIC VISÉ

Toute personne non électricien de métier devant réaliser, hors tension, des opérations simples sur des installations électriques BT (remplacement des fusibles, lampes, socles de prise de courant ou interrupteurs), et devant réaliser des manœuvres avec ou sans voisinage sur des installations électriques BT (travail en zone 1) : gardiens, employés d'immeubles, personnel affecté sur une résidence.

PRÉ-REQUIS

Avoir des notions sur les risques électriques.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un diaporama
- Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur kit pédagogique
- A chaque stagiaire sera remis un support de formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur.

ÉVALUATION DES ACQUIS

Contrôle final sous forme de QCM ⁽¹⁾ et mise en situation pratique.

SUIVI

- Feuille d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire

**420€ HT/stagiaire**

(documentation et déjeuner offerts)

PRÉPARATION INITIALE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE BS - BE MANŒUVRE : CHARGÉ D'INTERVENTION DE REMPLACEMENT, DE RACCORDEMENT ET DE MANŒUVRE

HABILITA° BS-BE M : 2 jours - 14 heures**OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Évaluer les risques électriques relatifs aux installations électriques à basse tension et connaître les dangers associés
- Connaître la réglementation en matière de sécurité électrique
- Appliquer les consignes de sécurité liées à la manœuvre de réarmement sur une installation électrique et aux interventions de remplacement et de raccordement en basse tension

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME**Notions essentielles d'électricité**

- Intensité, tension, résistance électrique, puissance électrique, le courant continu, le courant alternatif ...

Sensibilisation aux risques électriques

- Les accidents d'origine électrique
- Le risque électrique - les risques liés aux manœuvres
- Les domaines de tension
- Les mesures de protection
- Les limites des zones

Équipements de protection

- S'équiper de protection individuelle pour les manœuvres

L'habilitation électrique

- La réglementation
- Principe
- Définitions des symboles d'habilitation
- Le titre d'habilitation

Chargé d'interventions BS - BE manœuvre

- Rôle, limites d'intervention
- Outillage et matériel électrique
- Mise en sécurité d'un circuit
- Les mesures de prévention à observer lors d'une intervention
- Les différents types d'appareils de coupure
- Disjonction et réarmement d'un appareil général de commande et de protection (AGCP), d'un disjoncteur de branchement (DB) et de disjoncteurs de circuits divisionnaires
- Procédures de remplacement

Procédures en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique**Évaluation des acquis**

⁽¹⁾ Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

**NOMBRE DE STAGIAIRES**

Minimum : 5 Maximum : 10

PUBLIC VISÉ

Toute personne non électricien de métier devant réaliser, hors tension des opérations simples sur des installations électriques BT (remplacement des fusibles, lampes, socles de prise de courant ou interrupteurs), et devant réaliser des manœuvres avec ou sans voisinage sur des installations électriques BT (travail en zone 1 et 4) : gardiens, employés d'immeubles, personnel affecté sur une résidence.

PRÉ-REQUIS

Avoir suivi la formation initiale BS-BE Manœuvre.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Animation d'un diaporama
- Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur kit pédagogique
- A chaque stagiaire sera remis un support de formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur.

ÉVALUATION DES ACQUIS

Contrôle final sous forme de QCM ⁽¹⁾ et mise en situation pratique.

SUIVI

- Feuille d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire.

**325€ HT/stagiaire**

(documentation et déjeuner offerts)

RECYCLAGE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE BS-BE MANŒUVRE : CHARGÉ D'INTERVENTION DE REMPLACEMENT, DE RACCORDEMENT ET DE MANŒUVRE

RECYCL BS-BE M : 1.5 jours - 10.5 heures**OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Évaluer les risques électriques relatifs aux installations électriques à basse tension et connaître les dangers associés
- Connaître la réglementation en matière de sécurité électrique
- Appliquer les consignes de sécurité liées à la manœuvre de réarmement sur une installation électrique et aux interventions de remplacement et de raccordement en basse tension

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME**Sensibilisation aux risques électriques**

- Rappel sur les dangers de l'électricité et ceux liés aux manœuvres
- Rappel sur les distances et les zones

Équipements de protection

- Rappel sur l'utilisation de protection individuelle pour les manœuvres

L'habilitation électrique

- Évolution de la réglementation

Chargé d'interventions BS – BE manœuvre

- Rappel sur les limites d'intervention
- Rappel sur l'outillage et matériel électrique
- Mise en sécurité d'un circuit
- Rappel sur les mesures de prévention à observer pour soi-même et celles pour la protection des tiers lors d'une d'intervention
- Rappel sur les différents types d'appareil de coupure
- Rappel sur les procédures de remplacement

Procédures en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique**Évaluation des acquis**

⁽¹⁾ Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 10

PUBLIC VISÉ

Toute personne non électricien de métier devant réaliser des manœuvres avec ou sans voisinage sur des installations électriques BT (travail en zone 1 et 4) et devant relever des compteurs : Chargés de clientèle, responsables de Secteur, adjoints aux responsables de Secteur, techniciens d'agence.

PRÉ-REQUIS

Avoir des notions sur les risques électriques.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un diaporama
- Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur kit pédagogique
- A chaque stagiaire sera remis un support de formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur.

ÉVALUATION DES ACQUIS

Contrôle final sous forme de QCM ⁽¹⁾ et mise en situation pratique.

SUIVI

- Feuille d'émergence collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire.



420€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

PRÉPARATION INITIALE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE BE MANŒUVRE : PERSONNE CHARGÉE DE RÉALISER DES MANŒUVRES SUR DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION

HABILITA° BE M : 2 jours - 14 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Évaluer les risques électriques relatifs aux installations électriques à basse tension et connaître les dangers associés
- Connaître la réglementation en matière de sécurité électrique
- Appliquer les consignes de sécurité liées à la manœuvre de réarmement sur une installation électrique et aux interventions de remplacement et de raccordement en basse tension

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Notions essentielles d'électricité

- Intensité, tension, résistance électrique, puissance électrique, le courant continu, le courant alternatif ...

Sensibilisation aux risques électriques

- Les accidents d'origine électrique
- Le risque électrique - Dangers liés aux manœuvres
- Les domaines de tension
- Les mesures de protection
- Les limites, zones

Équipements de protection

- S'équiper de protection individuelle pour les manœuvres

L'habilitation électrique

- La réglementation
- Principe
- Définitions des symboles d'habilitation
- Le titre d'habilitation

Chargé d'opérations BE manœuvre

- Rôle, limites d'intervention
- Les mesures de prévention à observer lors d'une opération
- Les différents types d'appareil de coupure
- Disjonction et réarmement d'un appareil général de commande et de protection (AGCP), d'un disjoncteur de branchement (DB) et de disjoncteurs de circuits divisionnaires
- Relevé de compteur d'électricité

Procédures en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

Évaluation des acquis

⁽¹⁾ Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 10

PUBLIC VISÉ

Toute personne non électricien de métier devant réaliser des manœuvres avec ou sans voisinage sur des installations électriques BT (travail en zone 1 et 4) : Chargés de clientèle, responsables de Secteur, adjoints aux responsables de secteur, techniciens d'agence.

PRÉ-REQUIS

Avoir suivi la formation initiale BE Manoeuvre.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un diaporama
- Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur kit pédagogique
- A chaque stagiaire sera remis un support de formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur.

ÉVALUATION DES ACQUIS

Contrôle final sous forme de QCM ⁽¹⁾ et mise en situation pratique.

SUIVI

- Feuille d'émergence collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire.



210€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

RECYCLAGE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE BE MANŒUVRE : PERSONNE CHARGÉE DE RÉALISER DES MANŒUVRES SUR DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION

RECYCL BE M : 1 jour - 7 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Évaluer les risques électriques relatifs aux installations électriques à basse tension et connaître les dangers associés
- Connaître la réglementation en matière de sécurité électrique
- Appliquer les consignes de sécurité liées à la manœuvre de réarmement sur une installation électrique et aux interventions de remplacement et de raccordement en basse tension

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Sensibilisation aux risques électriques

- Rappel sur les dangers de l'électricité et ceux liés aux manœuvres
- Rappel sur les distances et les zones

Équipements de protection

- Rappel sur l'utilisation de protection individuelle pour les manœuvres

L'habilitation électrique

- Évolution de la réglementation

Personne habilitée BE manœuvre

- Rappel sur les limites des manœuvres
- Rappel sur les mesures de prévention à observer pour soi-même et pour la protection des Tiers
- Rappel sur les différents types d'appareil de coupure

Procédures en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

Évaluation des acquis

⁽¹⁾ Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

RÉCEPTION ET DISTRIBUTION DES SIGNAUX AUDIOVISUELS



**NOMBRE DE STAGIAIRES**

Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

- Installateurs électriciens
- Installateurs antennistes
- Donneurs d'ordre
- Gestionnaires d'immeubles d'habitation collectifs
- Techniciens.

PRÉ-REQUIS

Aucun

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un support de stage à travers la présentation d'un diaporama
- Échanges entre le formateur et les stagiaires
- Analyse des composants des installations de réception audiovisuelle et des réseaux de communication.

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur.

ÉVALUATION DES ACQUIS

QCM de fin de session.

SUIVI

- Feuille d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire.

NOTIONS TECHNIQUES FONDAMENTALES SUR LES RÉSEAUX TV ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION DANS LE RÉSIDENTIEL

TVCOM1 : 1 jour - 7 heures**OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront les modes de réception et de distribution des signaux de télévision et les systèmes de câblage résidentiel des réseaux de communication dans les bâtiments d'habitation.

PROGRAMME**Télévision**

- La TNT
- Le satellite

Réseaux de communications résidentiels

- Obligations réglementaires : détails des textes
- Les signaux de télévision sur le réseau de communication
- Tests et bonnes pratiques

**275€ HT/stagiaire**

(documentation et déjeuner offerts)

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

**NOMBRE DE STAGIAIRES**

Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

- Installateurs électriciens désirant acquérir des notions
- Installations antennistes souhaitant développer ses compétences
- Techniciens de bureaux d'études
- Techniciens de SAV.

PRÉ-REQUIS

Avoir des notions sur le fonctionnement d'une installation de télévision.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un diaporama
- Échanges entre le formateur et les stagiaires
- Chaque stagiaire recevra un support de formation
- Manipulations sur mesureur de champ
- Matériels (parabole, câble,..)

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté, spécialisé en télévision.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur.

ÉVALUATION DES ACQUIS

QCM de fin de session.

SUIVI

- Feuille d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire.

RÉCEPTION ET DISTRIBUTION DES SIGNAUX AUDIOVISUELS – RÉSEAUX DE COMMUNICATION

TVCOM2 : 2 jours - 14 heures**OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'optimiser la qualité des installations collectives de télédistribution réalisées en maîtrisant les coûts et les délais de réalisation, et fournir les solutions adaptées aux besoins de leurs clients.

PROGRAMME**Télévision**

- Les niveaux
- Les antennes
- Les produits
- La TNT
- Le satellite
- Qualité des signaux
- Structure d'une installation collective
- Utilisation du mesureur de champ et pointage d'antennes

Réseaux de communications résidentiels

- Obligations réglementaires : détails des textes
- Architecture des systèmes de câblage
- Les signaux de télévision sur le réseau de communication
- Mesures et bonnes pratiques

**550€ HT/stagiaire**

(documentation et déjeuner offerts)

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

Inscriptions

CONTACTS :
SERVICE FORMATION
Les Collines de l'Arche - 76 Route de la Demi-Lune
92057 PARIS LA DEFENSE Cedex

FINANCEMENT DES COÛTS DE FORMATION :

Sous réserve d'accord de chaque financeur, les formations du CONSUEL peuvent bénéficier de financement FAFCEA (pour les stagiaires non salariés du bâtiment), CONSTRUCTYS (pour les salariés du bâtiment) ou autre OPCO auquel cotise l'entreprise.

POUR TOUTE INSCRIPTION

Par mail :

contacts.formation@consuel.com

En ligne sur notre site :

<http://www.consuel.com/accueil-pros/formations-professionnelles/contact-pour-une-formation/>

INSCRIVEZ-VOUS À NOS FORMATIONS

CONSULTEZ LE PLANNING
DES FORMATIONS CONSUEL
EN RÉGION



INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE



CONTACTEZ-NOUS

Pour plus d'informations :
contacts.formation@consuel.com

Conditions générales de vente des formations Consuel

1. L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales, nonobstant toutes autres conditions portées sur les documents du stagiaire ou de son entreprise ou organisme employeur.

Le bulletin d'inscription peut être retourné par courrier ou télécopie. Les inscriptions par téléphone sont admises ; elles ne seront définitivement prises en compte qu'à réception de leur confirmation écrite dans un délai de 48 heures. A réception de l'inscription, un courrier de confirmation est adressé au signataire de la demande, accompagné de la convention de formation en deux exemplaires, dont l'une doit impérativement être renvoyée au service formation de CONSUEL, signée au plus tard 15 jours avant la date de la formation.

2. Le prix par participant (uniquement pour les stages inter-entreprises), stipulé en Euro HT, T.V.A. en sus au taux en vigueur, est indiqué sur chaque programme détaillé. Ce prix est forfaitaire et couvre les frais pédagogiques, la documentation et la restauration (pauses et déjeuner).

3. Le règlement du prix de la formation s'effectue :

Pour les stages inter-entreprises :

- Au moment de l'inscription, le stagiaire envoie un chèque du montant total de la formation à l'ordre de CONSUEL qui sera encaissé à l'issue de la formation.

NOTA : CONSUEL se réserve la possibilité de refuser l'accès au stage aux personnes n'ayant pas fourni de chèque de règlement ou d'attestation de prise en charge de la formation lors de leur inscription.

Pour les stages intra-entreprises :

La signature de la convention de formation valant conclusion du contrat, le règlement de la totalité du montant de la formation s'effectue à l'issue de chaque session par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de CONSUEL, à réception de la facture par le client.

En cas de règlement par un organisme payeur désigné par le client, ce dernier l'indique expressément sur son bulletin d'inscription ou bon de commande en renseignant les coordonnées exactes de l'organisme. Il procède directement à la demande de prise en charge avant la date de la formation et s'assure de sa bonne fin. Le client reste en tout état de cause responsable du paiement de la formation, notamment en cas de défaillance de son mandataire dont il est solidaire.

Dans le cas d'une prise en charge financière partielle de la formation par l'organisme payeur, le client sera facturé du reliquat. Dans le cas où CONSUEL ne disposerait pas du dossier complet de prise en charge avant la date du stage, le client sera facturé de l'intégralité du montant de la formation. Un avoir pourra être établi le cas échéant sur demande écrite et sur présentation des pièces justificatives.

A défaut de retour de la convention de formation, les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée conformément aux dispositions du Code du Travail. Il appartient toutefois au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci. L'attestation de présence, envoyée avec la facture, est adressée au participant ou au client

après le stage, sous condition de l'émergement de la feuille de présence par les stagiaires.

Dans le cas où CONSUEL serait contraint d'annuler une session pour des raisons de force majeure, il s'engage à proposer une nouvelle action, programmée dans les mois suivants celle annulée, sans frais supplémentaires.

4. Dans le cas où le nombre de participants à un stage serait jugé pédagogiquement insuffisant, CONSUEL se réserve le droit de reporter ce stage sous réserve d'en informer chaque stagiaire (par téléphone et confirmation par télécopie) au plus tard 10 jours ouvrés avant la date du stage initialement réservé.

Une autre session ou un autre stage pourra être proposé. En cas d'impossibilité de report, les frais d'inscription préalablement réglés seront entièrement remboursés, sans que le client puisse prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

Le lieu précis et les horaires exacts de formation sont détaillés sur la convocation adressée aux stagiaires.

5. Les demandes de report d'inscription sont admises dans la limite des places disponibles. La demande doit être confirmée par écrit au plus tard 15 jours ouvrés avant la date du stage initialement réservé.

6. Les demandes d'annulation doivent parvenir par écrit au Service Formation de CONSUEL, au plus tard 15 jours ouvrés avant le début du stage ou de la session « intra » concernée. Dans ce cas, le chèque envoyé à l'inscription sera alors restitué au client et un report de date pourra être proposé.

Pour toute annulation ne respectant pas ces conditions, et à titre d'indemnité forfaitaire et définitive :

- Pour les stages inter-entreprises : 30% du montant sera facturé par CONSUEL, sauf cas de force majeure à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif ou sauf si le stage est reporté à une date ultérieure à convenir d'un commun accord ;

- Pour les stages intra-entreprises : 50% du montant total de la session annulée sera demandé au client.

7. Les demandes de remplacement d'un stagiaire par un autre sont admises à tout moment. Elles doivent être confirmées par écrit pour l'établissement des documents administratifs.

8. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

9. Attestation de formation

Chaque participant reçoit, à l'issue de la formation, une attestation certifiant qu'il a bien suivi les enseignements de la formation à laquelle il était inscrit.

10. Réclamation : Pour être retenue, toute réclamation doit parvenir au Service Formation de CONSUEL, dans les 15 jours suivant la tenue du stage. En cas de contestation, le litige sera soumis au Tribunal de Commerce de PARIS.

11. Pénalités de retard : Conformément aux articles L.441-3 à 6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture, ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€HT.

Contacts

SERVICE FORMATION
Les Collines de l'Arche
76 Route de la Demi-Lune
92057 PARIS LA DEFENSE Cedex
contacts.formation@consuel.com

CONSUEL NORD-EST / IDF EST CONSUEL HIDF/ NORD

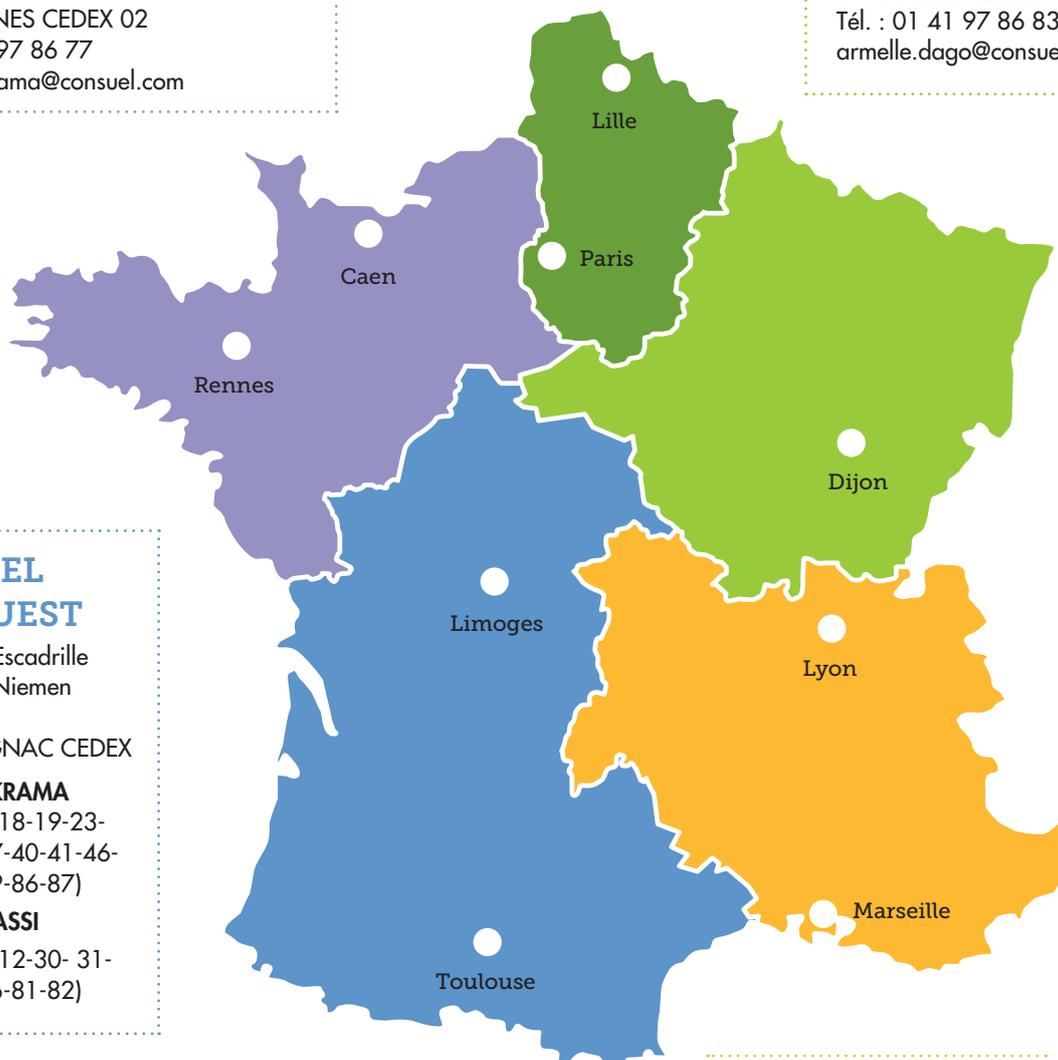
Armelle DAGO

8, Rue Louis Néel
Synergie Park Lezennes - CS 90127
59030 LILLE CEDEX
Tél. : 01 41 97 86 83
armelle.dago@consuel.com

CONSUEL NORD-OUEST

Samia BOUKRAMA

9, Rue de Suède - CS 30813
35208 RENNES CEDEX 02
Tél. : 01 41 97 86 77
samia.boukrama@consuel.com



CONSUEL SUD-OUEST

20, Avenue Escadrille
Normandie-Niemen
BP 60162
31704 BLAGNAC CEDEX

Samia BOUKRAMA

(Dpts 16-17-18-19-23-
24-33-36-37-40-41-46-
47-64-65-79-86-87)

Naïma ID-HASSI

(Dpts 09-11-12-30- 31-
32-34-48-66-81-82)

CONSUEL SUD-EST

Naïma ID-HASSI

6, Place Henry Vallée
Parc Actitec - CS 60615
69366 LYON CEDEX 07
Tél. : 01 41 97 86 34
naima.idhassi@consuel.com

CONSUEL OUTRE-MER

Samia BOUKRAMA

Délégation régionale Antilles/Guyane

Rond Point Miquel - BP 213
97156 POINTE A PITRE MESSAGERIES
Tél : 05 90 83 46 67
Départements : 971-972-973

Délégation régionale La Réunion/Mayotte

Parc de la Trinité, 26 avenue Jean-Paul II
97400 SAINT DENIS Tél. : 02 62 41 64 28
Départements : 974-976